



Addenda à la notice explicative des fonds  
distincts de la Canada Vie  
Initialement de la Great-West

Série standard, série privilégiée 1, série  
Partenaire, série privilégiée Partenaire

Mise à jour de la perception des frais de services-conseils  
et de gestion (SCG)

**La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie**

**À compter du 1<sup>er</sup> avril 2022**, les frais de services-conseils et de gestion (SCG) de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire plus les taxes applicables seront facturés à la fin de chaque mois ou ultérieurement plutôt qu'à la fin de chaque trimestre civil ou ultérieurement.

Le présent addenda fait partie intégrante de la notice explicative et du document Aperçu du fonds. La notice explicative contient des renseignements généraux au sujet de votre police et un sommaire des différents types de frais et de frais d'exploitation qui peuvent s'appliquer quand vous investissez dans un fonds distinct. Il convient de la lire avant d'investir dans un fonds distinct.

Le présent addenda ne constitue pas un contrat d'assurance.

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie) est l'unique émettrice de la police de rente individuelle à capital variable décrite dans la notice explicative.

Vous pouvez communiquer avec nous aux coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie  
255 avenue Dufferin  
London ON N6A 4K1

Site Web : [canadavie.com](http://canadavie.com)  
Courriel : [isp\\_customer\\_care@canadalife.com](mailto:isp_customer_care@canadalife.com)  
Téléphone : **1 888 252-1847**

**Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.**